

Standard FCI N° 226 / 01.10.1997 / F

LANDSEER

(Type continental-européen)

TRADUCTION : Mise à jour par le Dr. Paschoud.

ORIGINE : Allemagne/ Suisse.

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD D'ORIGINE EN VIGUEUR : 24.08.1960

UTILISATION : Chien de garde et d'accompagnement.

CLASSIFICATION F.C.I. : Groupe 2 Chiens de type
Pinscher et Schnauzer -
chiers Molossoïdes -
de montagne et de
bouvier suisses.
Section 2.2 Molossoïdes, type
montagne.
Sans épreuve de travail.

ASPECT GENERAL : Le Landseer doit donner l'impression d'un grand chien robuste aux formes harmonieuses. Les membres, spécialement chez le mâle, sont relativement plus hauts que ceux du Terre-Neuve noir.

TETE : La peau de la tête est exempte de plis et pourvues de poils courts et fins. Le modelé de la tête est bien marqué, noble dans son expression.

REGION CRANIENNE :

Crâne : Il est large et massif ; la protubérance occipitale est bien développée.

Stop : Net, toutefois pas aussi prononcé et aussi abrupt que chez le St.Bernard.

REGION FACIALE :

Truffe : Noire.

Museau : La longueur du museau est égale à la profondeur du museau en amont du stop.

Lèvres : Les babines sont sèches et pigmentées de noir ; les supérieures, tendues dans la mesure du possible et ne bavant pas, recouvrent légèrement les inférieures.

Mâchoires/dents : Articulé en ciseaux.

Joues : Moyennement développées, elles se fondent progressivement dans la région du museau.

Yeux : De grandeur moyenne, moyennement enfoncés, allant du brun au brun foncé (on peut tolérer le brun clair), avec un regard amical, paupière fendue en amande, conjonctive non visible. Des yeux nettement clairs (jaune soufre ou jaune grisâtre) constituent un défaut, de même qu'une position trop étroite de ces derniers.

Oreilles : De grandeur moyenne, atteignant le coin interne de l'œil, quand elles sont placées en direction des yeux, de forme triangulaire, un peu arrondies dans leur partie inférieure, attachées haut dans la région supérieure de la tête, mais pas trop loin en arrière, bien appliquées et ajustées aux côtés de la tête, couvertes d'un poil fin et court ; de longues franges se trouvent uniquement à la partie postérieure de l'attache des oreilles.

COU : La coupe transversale du cou n'est pas tout à fait ronde, mais légèrement ovale ; il est musclé, symétrique, et forme une large nuque qui s'élanche vers la tête à partir des épaules et de la poitrine. La longueur du cou, mesurée depuis la protubérance occipitale au garrot est à peu près égale aux $\frac{3}{4}$ - $\frac{4}{5}$ de la longueur de la tête mesurée de la protubérance occipitale au bout de la truffe. Un fanon accusé à la gorge ou au cou n'est pas souhaitable.

CORPS : Très large et robuste des épaules à la croupe. La longueur mesurée du garrot à la naissance de la queue doit être à peu près égale à deux fois la longueur de la tête.

Dos : Ferme et droit.

Rein : Musclé.

Croupe : Large, bien arrondie par un puissant coussin musclé sur les côtés et vers l'arrière.

Poitrine : La cage thoracique aux côtes fortement bombées va de pair avec une poitrine profonde et large entre les épaules fortement musclées.

Ventre : Peu remonté. Entre le ventre et la région lombaire il faut que la dépression plate de la région des flancs soit nettement visible. Un dos faible

ou affaissé, des reins flasques, les dernières côtes trop courtes ou un ventre fortement remontant constituent des défauts.

QUEUE : Forte, dépassant de peu le jarret, très touffue avec poil serré, mais sans former un drapeau. Au repos et en station, la queue pend avec à son extrémité une légère courbure vers le haut. En mouvement et si le chien est excité, il peut porter la queue allongée en ligne droite avec, à l'extrémité, une légère flexion vers le haut. Les queues déformées ou enroulées sur le dos sont à rejeter.

MEMBRES

MEMBRES ANTERIEURS : De fortes masses de muscles venant de la région des épaules entourent le bras et rejoignent les os du membre antérieur qui est parfaitement droit, bien musclé et présente des angulations correctes. Toute la face postérieure du membre jusqu'au jarret est ornée de franges.

Coudes : Ils sont placés à la hauteur du point le plus bas de la cage thoracique et situés néanmoins assez haut ; ils sont dirigés exactement vers l'arrière.

MEMBRES POSTERIEURS : Tout l'arrière-train doit être robuste. Les postérieurs sont librement mobiles, leur ossature doit être forte et leur musculature puissante. Les franges sont moyennement développées.

Cuisse : Le haut de la cuisse est particulièrement largement développé.

Ergots : Ils sont à rejeter ; il faut les éliminer le plus tôt possible après la naissance. Les jarrets clos et des angulations insuffisantes sont à rejeter.

PIEDS : Pieds de chat grands et bien formés. Les pieds écrasés et les pieds déviés vers l'extérieur sont contestables. Les doigts présentent de fortes palmures qui les relient presque jusqu'au bout des doigts.

ALLURES : Les membres étant bien musclés, les allures sont dégagées et les enjambées étendues.

ROBE

POIL : A l'exception de la tête, le pelage doit être long, le plus lisse et le plus dense possible, fin au toucher, entremêlé de sous-poil ; celui-ci n'est pas aussi dense que chez le Terre-Neuve noir. Une robe légèrement ondulée sur le dos et aux cuisses ne doit soulever aucune objection. Les poils, brossés à rebrousse-poil, doivent retomber d'eux-même dans la position correcte.

COULEUR : La couleur primaire du pelage est un blanc clair avec des plaques noires discontinues sur le tronc et la croupe. Le cou, le poitrail, le ventre, les pattes et la queue doivent être blancs. La tête est noire. Un museau blanc avec une tache blanche, symétrique, pas trop large, s'étirant d'un bout à l'autre, est considéré comme but fixe à atteindre par l'éleveur. Des taches de suie se présentant sur le fond blanc ne constituent pas un défaut ; elles seront toutefois éliminées par l'élevage, ces taches ne constituant pas un défaut.

TAILLE : La hauteur au garrot du Landseer peut varier comme suit :

- Chez les mâles, en moyenne entre 72 et 80 cm ;
- Chez les femelles, en moyenne entre 67 et 72 cm.

De petites variations en moins ou en plus seront tolérées.

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité et de ses conséquences sur la santé et le bien être du chien.

Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental sera disqualifié.

N.B. : Les mâles doivent avoir deux testicules d'apparence normale complètement descendus dans le scrotum.